

VILLE DE COURSEULLES SUR MER

LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 DECEMBRE 2024

La séance est ouverte à 18 H 00

<u>ETAIENT PRESENTS :</u>	<u>ETAIENT ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :</u>
Mme PHILIPPEAUX Anne-Marie	
M. GEFFROY Sébastien	
Mme TANNE Michèle	
M. DUBOIS Bruno	
Mme PITEL Emmanuelle	
M. NICAISE Francis	
Mme VAN VEEN Anne-Marie	
M. GUILBERT Jean-François	
Mme DOUIS Christelle	
M. LENEZ Alain	
	Mme MANGENOT Isabelle a donné pouvoir à Mme PITEL Emmanuelle
M. SAGET Thierry	
M. BRAQUET Michel	
Mme BERGOGNE Ghyslaine	
	Mme OUINE Carole a donné pouvoir à M. GUILBERT Jean-François
Mme LEBECQ-SALLARD Nathalie	
Mme DAGORN Rozenn	
M. DOUIS François	
M. GERNIER François	
M. BENOIST Corentin	
	Mme CHARPENTIER Catherine a donné pouvoir à M. BENOIST Corentin
Mme PIERRE-CHAUCHAT Alexandra	
M. IGUAL Jérôme	
Mme BEAUDOUX Sarah	
	Mme CHENEGRIN Christelle a donné pouvoir à Mme LAVAULT Stéphanie
M. HEUVELINE Jean-Marc	
Mme LAVAULT Stéphanie	

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain LENEZ

Point n°1 – Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire : prévoyance souscrite par le centre de gestion du calvados

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion du Calvados et la MNT-MGEN à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Point n°2 – Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux

Le Conseil Municipal à la majorité de **21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme C. CHENEGRIN, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE et Mme S. LAVAULT) décide d'instituer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Point n°3 – Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Modification de la délibération n°18/013 du 29 mars 2018

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** décide de modifier la délibération n°18/013 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel suivant les modalités évoquées

Point n°4 – Création d'un poste dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences »

Le Conseil Municipal à la majorité de **22 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS** (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme C. CHENEGRIN, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT et Mme S. LAVAULT) décide la création d'un poste d'assistante administrative dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » à compter du 16 décembre 2024 pour une durée de 10 mois renouvelable dans la limite de 24 mois après accord du prescripteur

Point n°5 – Modification du tableau des effectifs permanents

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** décide de modifier le tableau des effectifs permanents de la ville tel que présenté.

Point n°6 – Budget Ville – Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal à la majorité de **15 VOIX POUR, 10 CONTRE** (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme C. CHENEGRIN, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE, Mme S. LAVAULT, M. J.F GUILBERT, Mme C. OUINE, M. C. BENOIST et Mme C. CHARPENTIER) et **2 ABSTENTIONS** (Mme E. PITEL et Mme I. MANGENOT) approuve la décision modificative n°2 sur le budget de la Ville telle que proposée.

Point n°7 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif Ville 2025

Le Conseil Municipal à la majorité de **17 VOIX POUR et 10 CONTRE** (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme C. CHENEGRIN, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE, Mme S. LAVAULT, M. J.F GUILBERT, Mme C. OUINE, M. C. BENOIST et Mme C. CHARPENTIER) autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif Ville 2025.

Point n°8 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif Eau 2025

Le Conseil Municipal à la majorité de **21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme C. CHENEGRIN, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE et Mme S. LAVAULT) autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif Eau 2025.

Point n°9 – Régularisation du compte de provision pour litiges et contentieux – Budget Ville

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** autorise l'émission d'un titre de recettes au compte 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant pour un montant de 7 622,45 €.

Point n°10 – Tarifs municipaux 2025 hors tarifs extra et péri-scolaires

Le Conseil Municipal à la majorité **21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme C. CHENEGRIN, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE et Mme S. LAVAUT) approuve les grilles tarifaires proposées.

Point n°11 – Tarifs des services extra et péri-scolaires applicables au 1^{er} Janvier 2025

Le Conseil Municipal à la majorité de **21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme C. CHENEGRIN, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE et Mme S. LAVAUT) adopte la grille tarifaire des services extra et péri-scolaires telle que proposée.

Point n°12 – Approbation des statuts du Syndicat Eau du Bassin Caennais applicables au 1^{er} Janvier 2025

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** approuve les statuts du Syndicat Eau du Bassin Caennais applicables au 1^{er} Janvier 2025.

Point n°13 – Demande d'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au 1^{er} Janvier 2025

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** accepte l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC Energie.

Point n°14 – Réforme des redevances de l'eau

Le Conseil Municipal à la majorité de **21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme C. CHENEGRIN, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE et Mme S. LAVAUT) fixe à 0,085 €/m³ la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Point n°15 – Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** approuve le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Point n°16 – Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** approuve le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Point n°17 – Boucle cyclable touristique d'intérêt départemental n°13

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** autorise la communauté de communes à procéder à l'entretien des équipements et des accessoires de signalisation verticale directionnelle propres à la boucle vélo implantés le long des voies communales.

Point n°18 – Dérogation à l'ouverture dominicale des commerces de détail pour décembre 2025

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** émet un avis favorable à la demande d'ouverture exceptionnelle des commerces de détail pour l'ensemble des journées correspondant aux dimanches 7, 14, 21 et 28 décembre 2025.

Point n°19 – Labellisation ville d'accueil des véhicules d'époque

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** approuve les termes de la convention de labellisation « Ville d'accueil des véhicules d'époque ».

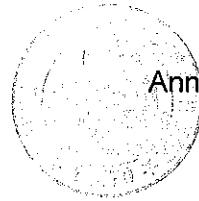
Point n°20 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT ne donnant pas lieu à débat

N° acte	Date de l'acte	Objet	Incidence financière
D2024-52	20/08/24	Réhabilitation du centre social - Attribution de la mission de levé topographique, plans intérieurs, coupes et façades à l'entreprise GEOMAT	3 150 € H.T
D2024-53	03/09/24	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de réhabilitation de la Maison de la Mer – Phase études marché – Conclusion du MAPA avec le groupement ARCHIPROGRAMME (ROUEN)	Forfait de 14 400 € TTC
D2024-54	24/09/24	Signature d'un contrat de location longue durée (3 ans) avec la Sté LOCA JEN en partenariat avec la Sté VISIO COM pour mise à disposition au profit de la ville, d'un véhicule de type DACIA JOGGER 7 places	
D2024-55	24/09/24	Location longue durée d'un véhicule au profit de la ville : contrat de régie publicitaire confié à la Sté VISIO COM pour la recherche des annonceurs visant au financement de la location du véhicule par le biais des recettes publicitaires générées au travers des emplacements figurant sur ledit véhicule.	Rétrocession de la Sté VISIO COM à la ville de la quote-part des recettes publicitaires lui revenant : 22 536 €
D2024-56		<i>Sans objet</i>	
D2024-57	27/09/24	Signature du marché ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration de la Maison de la Mer et le réaménagement paysager de la place de Gaulle avec l'équipe lauréate du concours de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est la SARL D'ARCHITECTURE RAZZLE DAZZLE (PARIS)	Taux de rémunération fixé à 11,30 % et forfait provisoire de rémunération de 239 876,40 € TTC
D2024-58	30/09/24	Mise à disposition d'un logement meublé situé place du six juin à M. Grégoire BIRIEN, agent de la commune, pour la période du 3 octobre au 31 décembre 2024.	Loyer mensuel de 420 € charges comprises
D2024-59	3/10/24	Mise à disposition à titre gratuit de la salle du Bassin Joinville pour l'organisation des collectes de sang durant l'année 2025.	
D2024-60	10/10/24	Réhabilitation du centre social : attribution à l'entreprise LEGOUPIL INDUSTRIE, du contrat de fourniture et d'installation de bâtiments provisoires permettant d'assurer la continuité du fonctionnement du centre social pendant les travaux de réhabilitation de son siège.	48 815 €
D2024-61	22/10/24	Convention d'occupation précaire du domaine privé Local 56 rue de la Mer – Signature de l'avenant n°4 à la convention du 14/10/20 ayant pour objet de prolonger les effets de la convention pour la période du 1 ^{er} Novembre 2024 au 30 Octobre 2025.	Redevance d'occupation précaire : 541 €/mois

D2024-62	25/10/24	Mise à disposition à titre gratuit de la salle Quiquemelle sur diverses dates de 2025 pour l'organisation d'ateliers à destination des demandeurs d'emploi organisés par FRANCE TRAVAIL et RETRAVAILLER.	
D2024-63	29/10/24	Etude de faisabilité et mission de programmation pour la réhabilitation de la Maison de la Mer – Signature de l'avenant n°3.	Complément de rémunération à hauteur de 3 525 € H.T

La séance est levée à 19 H 18

LE MAIRE



Anne Marie PHILIPPEAUX

Affiché le 13 DEC. 2024